

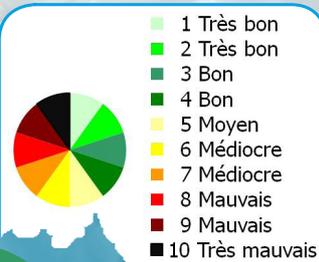
Retrouvez tous les jours les indices de qualité de l'air, les mesures des différents polluants et les cartographies sur : www.atmoauvergne.asso.fr

Une nouvelle impulsion pour l'air

La fusion des deux observatoires de la qualité de l'air Air Rhône-Alpes et Atmo Auvergne a été entérinée le jeudi 23 juin 2016 lors des Assemblées Générales des deux associations. Elles forment désormais *Atmo Auvergne-Rhône-Alpes*.

Plus d'information à la rubrique "Focus" de ce bulletin.

L'indice du trimestre



Les dépassements du trimestre

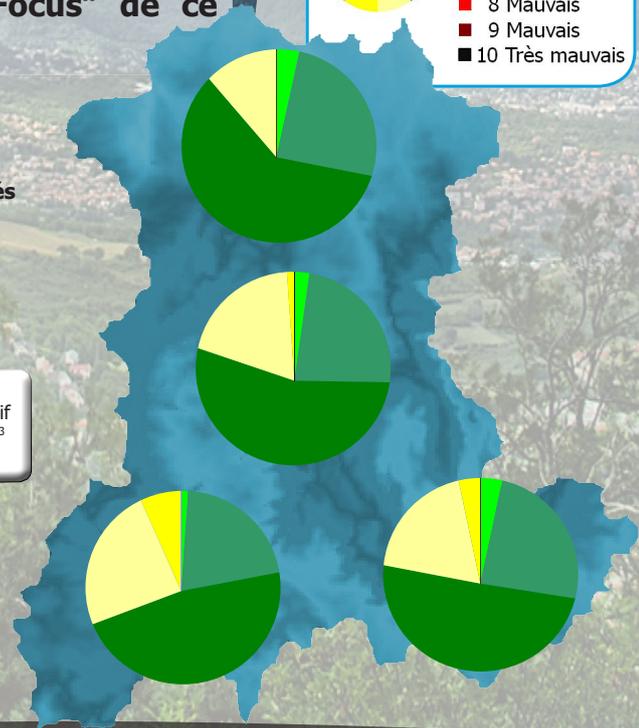
Nombre de dépassements des seuils réglementaires

Seuls les sites de mesure ayant enregistré des dépassements sont répertoriés

	O ₃
Clermont-Ferrand Lecoq	2
Clermont-Ferrand Montferrand	2
Royat	3
Riom	1
Issoire	1
Sommet du Puy de Dôme	9
Busset	2
Paray-le-Frésil	3
Montluçon Hippodrome	1
Moulins	2
Sembadel	3
Le Puy-en-Velay Causans	4
Rageade	6
Aurillac Lagarde	6

O₃

Nombre de jours de dépassement de l'objectif de qualité de 120 µg/m³ sur 8 heures



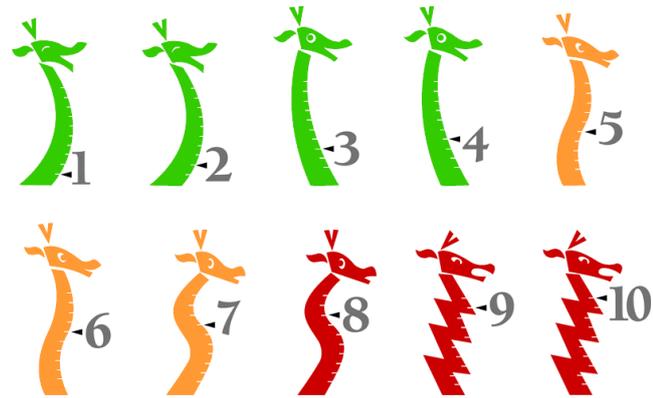
L'indice Atmo



L'indice Atmo, symbolisé par une girafe, représente en un chiffre synthétique la qualité de l'air d'une agglomération de plus de 100 000 habitants. Pour Aurillac, Montluçon, Riom, Le Puy-en-Velay, Moulins et Issoire, agglomérations de taille inférieure, l'indice, calculé de la même manière, est nommé indice de la qualité de l'air.

Quatre polluants sont pris en compte : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières PM10. Les sous-indices sont déterminés à partir de la moyenne des maxima horaires pour le SO₂, l'O₃ et le NO₂ et des moyennes journalières pour les particules en suspension. La mesure du SO₂ n'est pas obligatoire pour la formation de l'indice.

Le plus élevé des 4 sous-indices donne l'indice de la journée. Celui-ci varie de 1 à 10, c'est-à-dire de très bon à très mauvais. Le palier 10 correspond généralement aux niveaux d'alerte fixés par les réglementations française et européenne, le palier 8 au niveau d'information et de recommandation de la population.

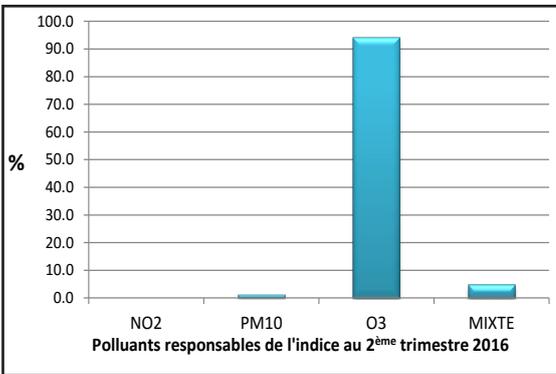


Bilan du trimestre

La qualité de l'air a été globalement bonne pour ce deuxième trimestre de l'année 2016 avec 82 % des indices de très bonne et de bonne qualité de l'air, soit des niveaux assez proches du trimestre précédent (87 %) mais également bien supérieurs à ceux du second trimestre 2015 (59 %).

Les indices de qualité de l'air moyens et médiocres ont été assez peu nombreux lors de ce trimestre (respectivement 16.5 % et 1.5 %) et aucun indice de mauvaise qualité de l'air n'a été calculé dans les agglomérations auvergnates lors de cette période.

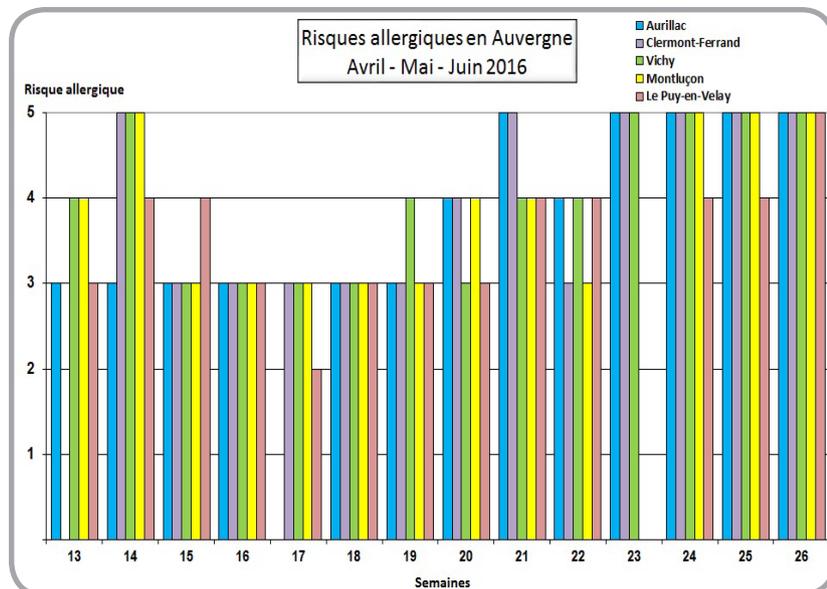
Comme l'année dernière à la même époque, un épisode de pollution printanier aux particules en suspension PM10 s'est déroulé sur l'ensemble du territoire auvergnat. Cependant, seule une journée de procédure préfectorale d'information et de recommandation a été déclenchée dans le département du Puy-de-Dôme.



Pollens



L'activité pollinique 2016 a débuté plus précocément qu'en 2015. En effet, les premiers grains de pollens d'arbres (noisetier, aulne, cyprès, peuplier, orme) sont apparus dès le mois de février. Au mois d'avril, les pollens de bouleau ont fait leur apparition avec des risques allergiques associés élevés à très élevés. Les pollens de graminées sont arrivés mi-mai avec un risque allergique maximal jusqu'à la période estivale. Fin juin, a été lu le maximum de pollens à Aurillac avec 4 883 grains dont 3 538 pollens de graminées. Les risques allergiques ont été majoritairement moyens au début du printemps avant d'être élevés à très élevés dès l'arrivée des pollens de graminées au cours du mois de mai.



NB : Les données de pollens de Vichy, Montluçon, Aurillac et Le Puy-en-Velay sont fournies par le RNSA.

Vie du réseau

Les personnels d'Auvergne et de Rhône-Alpes se sont réunis lors des journées organisées le 30 juin et 1^{er} juillet 2016 au village de Vogüé (Ardèche). Ces journées furent l'occasion pour les équipes d'apprendre à mieux se connaître et d'échanger sur la nouvelle association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

A l'occasion de la fusion des associations Atmo Auvergne et Air Rhône-Alpes, et dans le cadre de la création du comité territorial qui regroupera une partie de l'Auvergne, Cyril Besseyre est embauché sur le pôle d'Aubière à compter de septembre 2016 en tant que référent territorial. Il a, par le passé, effectué un stage à Atmo Auvergne et travaillé dans plusieurs Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA).

Les Polluants



Dans l'air que nous respirons chaque jour (environ 15.000 L par personne), les polluants rencontrés peuvent être d'origine naturelle ou anthropique.

Un polluant atmosphérique peut être défini comme une substance présente à une concentration suffisamment supérieure à son niveau normal pour produire un effet néfaste mesurable sur l'homme, les animaux, les végétaux ou les matériaux.

NO_x LES OXYDES D'AZOTE

Le dioxyde d'azote (NO₂) est émis principalement par les gaz d'échappement des véhicules et par les installations de combustion. Gaz irritant pour les bronches, il diminue la fonction respiratoire et provoque des crises d'asthme.

O₃ L'OZONE

Polluant secondaire, il se forme sous l'effet catalyseur du rayonnement solaire à partir des polluants d'origines industrielle et automobile. Gaz agressif, il provoque des toux, des altérations pulmonaires ainsi que des irritations oculaires.

SO₂ LE DIOXYDE DE SOUFRE

Le dioxyde de soufre (SO₂) est émis lors de la combustion des énergies fossiles. Les sources principales sont les centrales thermiques, les grosses installations de combustion industrielle et les unités de chauffage. Ce gaz irrite les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures.

ML LES MÉTAUX LOURDS

On regroupe sous cette appellation l'ensemble des métaux présentant un caractère toxique pour la santé et l'environnement. Les métaux surveillés sont le plomb (Pb), le mercure (Hg), l'arsenic (As), le cadmium (Cd) et le nickel (Ni). Ils proviennent de la combustion des charbons et du pétrole, de l'incinération des ordures ménagères et de certains procédés industriels spécifiques (métallurgie...). Les affections concernent essentiellement le système nerveux ou les fonctions rénales, hépatiques et respiratoires.

PS LES PARTICULES EN SUSPENSION

On distingue les **PM10** et les **PM2.5** (de diamètre inférieur à 10 µm et 2.5 µm). Elles proviennent essentiellement du trafic automobile, du chauffage domestique et de l'activité industrielle. Les fines particules (PM2.5) ont des effets irritants sur les voies respiratoires inférieures. De plus, les poussières véhiculent d'autres composés chimiques, les rendant cancérigènes.

BTX LES BENZENE, TOLUENE ET XYLENES

Les benzène, toluène et xylènes (BTX) sont présents dans les carburants et dans les peintures, vernis, colles, solvants... Les effets diffèrent selon la nature du composé. Ils vont de la gêne olfactive à des effets cancérigènes.

CO LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est issu de la combustion incomplète des combustibles fossiles (essence, fuel, charbon, bois). La principale source est le trafic routier. Les symptômes habituels sont des maux de tête et des vertiges.

HAP LES HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES

Ils forment une famille de composés chimiques constitués d'atomes de carbone et d'hydrogène dont la structure des molécules comprend au moins deux cycles aromatiques accolés. La réglementation et la surveillance sont principalement axées sur le benzo(a)pyrène, dont la toxicité est reconnue (cancérogène, mutagène...). Les HAP se forment essentiellement lors de la combustion, en particulier celle de la biomasse lors de l'utilisation du chauffage au bois.

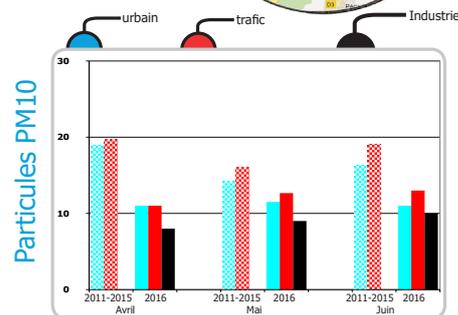
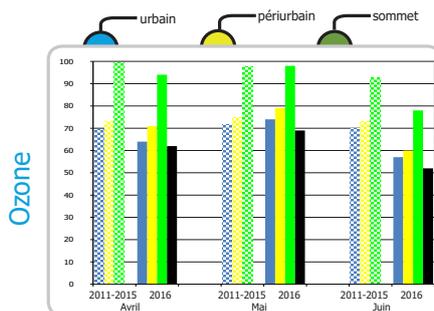
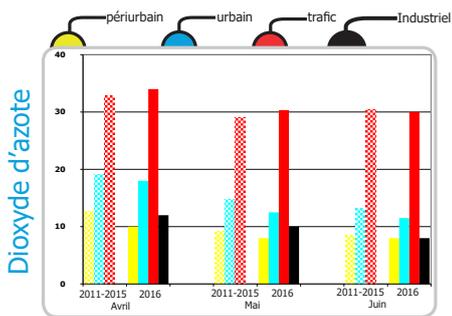
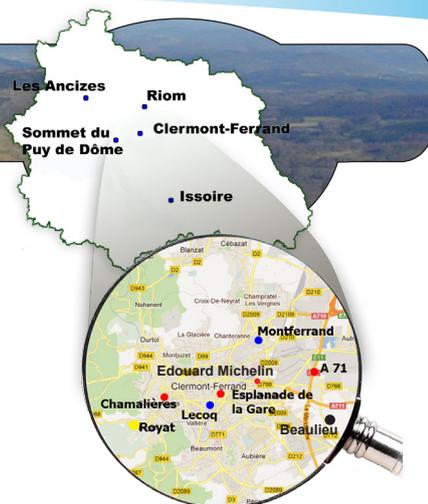
Seuils réglementaires pour les niveaux d'information et d'alerte

Polluant	Niveau d'information et de recommandation	Niveau d'alerte
O ₃	180 µg/m ³ (en moyenne horaire)	- 1 ^{er} seuil : 240 µg/m ³ (en moyenne horaire, dépassé pendant 3 heures consécutives) - 2 ^{ème} seuil : 300 µg/m ³ (en moyenne horaire, dépassé pendant 3 heures consécutives) - 3 ^{ème} seuil : 360 µg/m ³ (en moyenne horaire)
NO ₂	200 µg/m ³ (en moyenne horaire)	- 200 µg/m ³ (en moyenne horaire, en cas de dépassement la veille et de risque de dépassement pour le lendemain) - 400 µg/m ³ (en moyenne horaire, dépassé pendant 3 heures consécutives)
PM10	50 µg/m ³ (en moyenne journalière)	- 80 µg/m ³ (en moyenne journalière) ou - Persistance de 50 µg/m ³ durant au moins 2 jours consécutifs et prévision de dépassement pour le lendemain

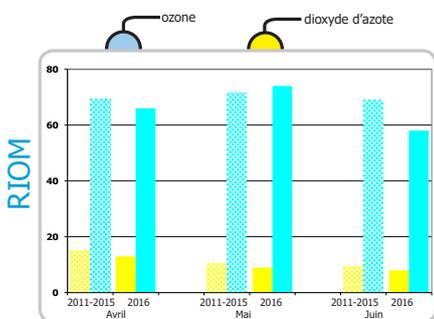
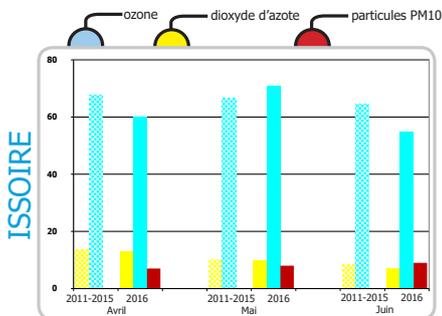
Les mesures du trimestre

Puy-de-Dôme

Agglomération de Clermont-Ferrand



Issoire et Riom



Données remarquables

Le second trimestre de l'année 2016 n'a pas été marqué par des épisodes intenses et durables de pollution.

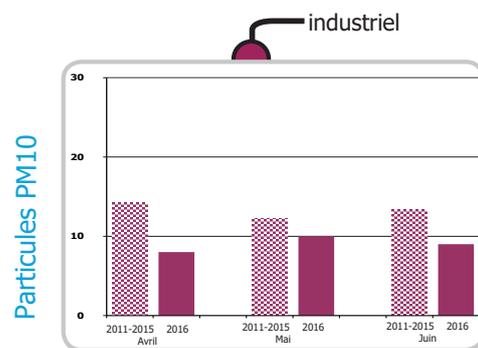
Les données les plus fortes relevées lors de ces 3 mois sont les suivantes :

- Le maximum horaire en ozone a été mesuré à Rageade (15) le 5 mai 2016 avec 142 µg/m³. Le lendemain sur la même station a été enregistré le maximum de la moyenne sur 8-heures avec 139 µg/m³.

- Le maximum horaire en dioxyde d'azote a été relevé le 4 mai à 6 h (TU) à l'une des stations trafic de l'agglomération clermontoise (Edouard Michelin) avec 169 µg/m³.

- Le maximum journalier en particules PM10 a été atteint le 2 avril à la station de Montluçon Centre-Ville avec 34 µg/m³.

Les Ancizes



Moyennes mensuelles en µg/m³

site périurbain

Surveillant la pollution de "fond" dans les zones périurbaines, les sources d'émission proviennent de la commune et/ou des aires urbaines proches.

site urbain

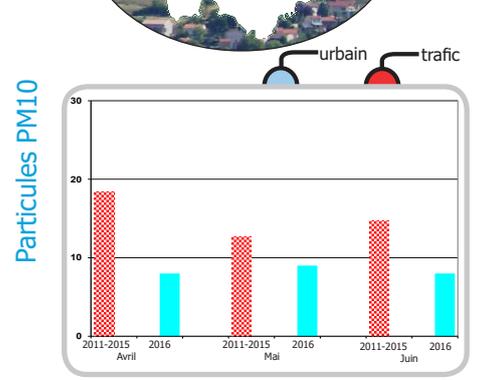
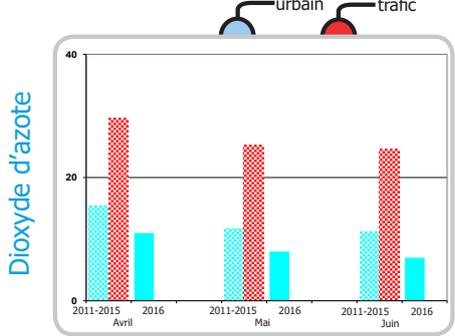
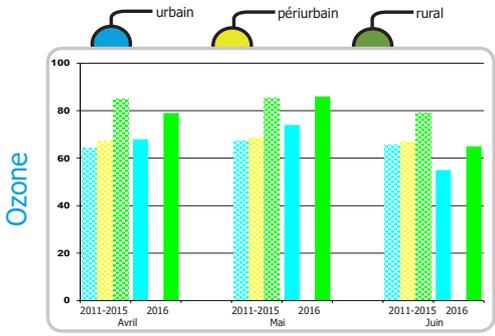
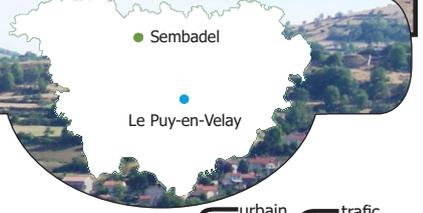
Soumises à l'influence directe de la pollution, les stations surveillent le niveau d'exposition moyen de la population à la pollution atmosphérique de "fond" dans les centres urbains.

site trafic

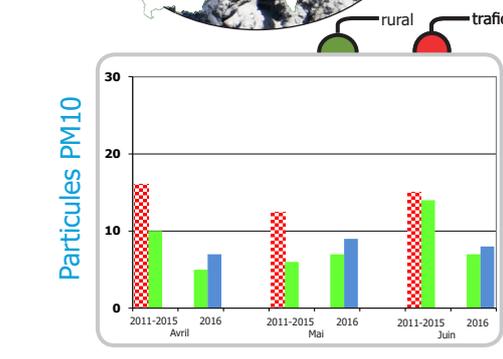
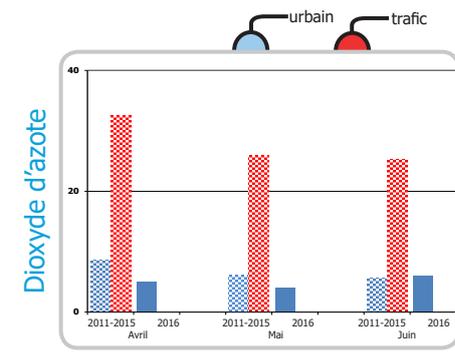
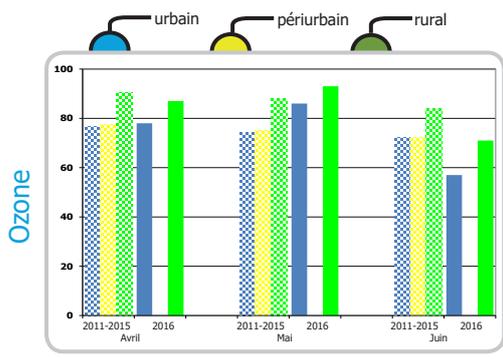
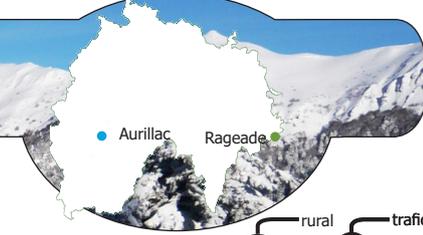
A proximité des infrastructures de circulation automobile, l'objectif de ces stations est de fournir des informations sur les niveaux maximums d'exposition de la population.



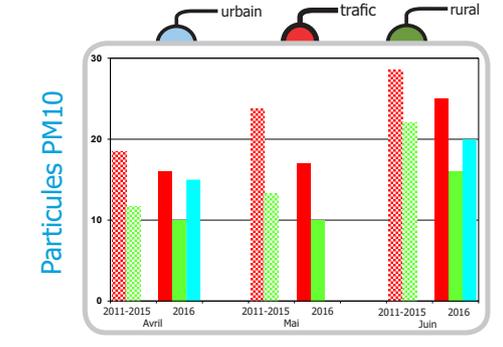
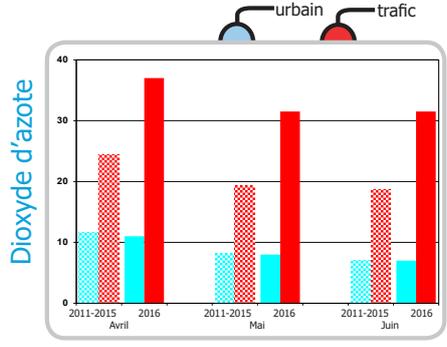
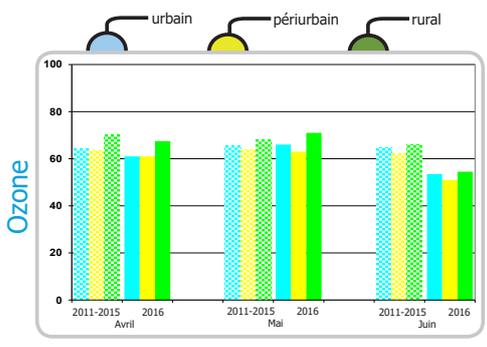
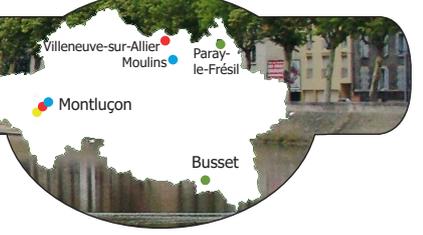
Haute-Loire



Cantal



Allier



site rural

Eloignées de tout émetteur direct, ces stations surveillent la pollution atmosphérique de "fond" issue des transports de masse d'air à longue distance.

site industriel

Situé à proximité des industries susceptibles d'augmenter localement la teneur en certains polluants.



Une nouvelle impulsion pour l'air en Auvergne-Rhône-Alpes



Judi 23 juin 2016 ont eu lieu les Assemblées Générales d'ATMO Auvergne. Tout d'abord l'AG Ordinaire qui s'est penchée sur le bilan 2015 de l'association, puis l'AG Extraordinaire au cours de laquelle la dissolution d'Atmo Auvergne a été

approuvée, dans le but de fusionner avec Air Rhône-Alpes. La fusion des deux observatoires de la qualité de l'air a ensuite été entérinée ce même jeudi 23 juin 2016. Le nouvel observatoire est désormais présidé par Eric Fournier, Vice Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (délégué à l'environnement, au développement durable, à l'énergie et aux Parcs naturels régionaux au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Il est également Maire de Chamonix-Mont-Blanc). Élu local de la vallée de l'Arve, zone particulièrement touchée par des problématiques de qualité de l'air, Eric Fournier est engagé depuis de nombreuses années pour la protection de la santé de ses concitoyens et la préservation de cet espace naturel d'exception. Ainsi, de nombreuses mesures exemplaires pour réduire les émissions du chauffage au bois non performant et des transports sont mises en oeuvre sur ce territoire.

Dans le cadre de la réforme territoriale, issue de la Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), et du Code de l'Environnement, les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air avaient jusqu'au 1^{er} janvier 2017 pour fusionner. Anticipant cette date, Atmo Auvergne et Air Rhône-Alpes constituent un observatoire unique de surveillance de la qualité de l'air sur la nouvelle région à compter du 1^{er} juillet 2016 :

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

Des expertises reconnues sur les territoires depuis des dizaines d'années :

- Le nouvel observatoire de l'air Auvergne-Rhône-Alpes reste ancré dans les territoires, et continue de s'appuyer sur les principes fondateurs tout en s'adaptant aux besoins et aux attentes de tous (membres, partenaires, collectivités et citoyens).

- L'observatoire de l'air est fort de plus de 250 membres répartis en quatre collèges (représentants de l'Etat, collectivités, acteurs économiques et institutionnels

locaux, associations et personnalités qualifiées) répartis au sein de 6 comités territoriaux animés par des référents au plus proche des préoccupations des acteurs du territoire (cf. bulletin du 1^{er} trimestre 2016).

- Cette nouvelle entité compte plus de 80 salariés spécialistes de la pollution de l'air et des technologies de surveillance disposant d'outils performants pour surveiller, prévoir, caractériser et analyser les phénomènes atmosphériques.

Le rapprochement des équipes, des moyens et des compétences du nouvel observatoire Auvergne-Rhône-Alpes va être au service de l'amélioration durable de la qualité de l'air pour des territoires préservés et attractifs. Pour cela, des défis seront à relever au cœur de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier dans les grands centres urbains, le long des axes de circulation majeurs et au coeur des espaces industriels. Un plan de surveillance à cinq ans identifiant les orientations stratégiques et les principaux axes de travail a ainsi été élaboré.

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

- S'appuyer sur la gouvernance et la concertation avec les territoires pour préparer et accompagner les actions en faveur de la qualité de l'air ;
- Développer la communication comme moyen d'action ;
- Optimiser les outils d'évaluation et les diversifier grâce aux innovations technologiques et numériques ;
- Contribuer aux mutations en valorisant et faisant évoluer les compétences des équipes ;
- Favoriser les mutualisations et nouveaux partenariats pour répondre aux nouveaux besoins.

La qualité de l'air représente un enjeu essentiel pour la région et le nouvel observatoire est là pour relever ces défis.

Chiffres clés



Pour aller plus loin :

<http://www.atmoauvergne.asso.fr>

<http://www.air-rhonealpes.fr>



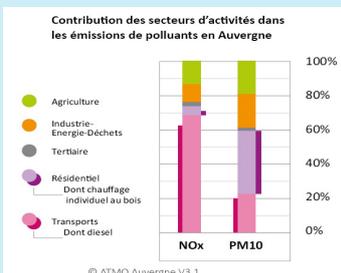
Déplacements et qualité de l'air



Le transport routier est une source importante de la pollution atmosphérique en France, ainsi que de la dégradation du climat (émission de gaz à effet de serre). En effet, de nombreux polluants sont rejetés par les véhicules lors de leur utilisation. Ces composés peuvent avoir des effets indésirables sur l'environnement et sur la santé humaine.

Dans une étude sur les déplacements et la qualité de l'air en France, l'ADEME montre que les transports routiers sont responsables de plus de 50 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx) – dont la très grande majorité provient des véhicules roulant au diesel. Les voitures ne sont pas spécialement moins polluantes que les poids lourds car elles ont une part de responsabilité de l'ordre d'un tiers des émissions d'oxydes d'azote ainsi que plus de la moitié des émissions de particules fines émises par les moteurs diesel.

En Auvergne comme en Rhône-Alpes, la contribution des secteurs d'activité à la pollution de l'air est similaire avec le secteur des transports qui demeure le principal émetteur de NOx (responsable d'environ 2/3 des émissions totales) dont la majeure partie est imputable aux véhicules Diesel.



Cependant, il est possible de limiter et même de réduire ces émissions de polluants et de gaz à effet de serre pour les besoins de mobilité. Il suffit pour chaque individu de trouver le moyen de déplacement le moins polluant.

Le centre des grandes agglomérations et le voisinage immédiat des axes routiers sont particulièrement touchés par la pollution liée au trafic automobile. Réduire l'exposition des populations affectées par cette pollution constitue donc un enjeu de santé publique. En effet, habiter à proximité du trafic routier augmenterait par exemple de 15 à 30 % les nouveaux cas d'asthme chez l'enfant.

Des solutions existent pour optimiser la mobilité et améliorer la qualité de l'air et la santé de tous.

Dans les centres-urbains, la marche, le vélo, les transports en commun, les solutions d'auto-partage ou de véhicules en libre-service ainsi que les véhicules électriques sont autant de possibilités pour se déplacer.

Dans les zones périurbaines ou rurales, les transports autres que la voiture ne sont pas toujours disponibles. Néanmoins, des solutions permettent d'optimiser l'utilisation de votre véhicule et ainsi réduire de plus de moitié les émissions de polluants : covoiturage, parc-relais, éco-conduite, achat d'un véhicule à faible consommation, innovations technologiques (véhicules hybrides, électriques, start & stop...)

En complément de ces possibilités, depuis le 1^{er} juillet 2016 le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer met à disposition des collectivités locales le **dispositif Crit'air**. Il s'agit d'un certificat qualité de l'air pour aider à lutter contre la pollution en identifiant et en classant les véhicules en fonction de leur motorisation et de leur âge. Le dispositif du certificat qualité de l'air est élaboré en collaboration avec le ministère de l'Intérieur. Il vise à donner la possibilité aux utilisateurs des véhicules les moins polluants de bénéficier d'avantages de circulation, par exemple :



- modalités de stationnement favorables ;
- conditions de circulation privilégiée ;
- circulations dans des zones à circulation restreinte (ZRC).

POUR LES COLLECTIVITÉS : À QUOI LE CERTIFICAT QUALITÉ DE L'AIR SERT-IL ?



Le certificat fera pour le moment l'objet d'une démarche volontaire pour les usagers qui le souhaitent. Le certificat s'appuie sur les émissions polluantes des voitures particulières, des 2- 3 roues et quadricycles, des poids lourds, dont les autobus. Elle

comporte 6 classes en fonction de la motorisation et de l'âge du véhicule, dont une classe spécifique aux véhicules électriques « zéro émission moteur ».

POUR LE PARTICULIER : À QUOI LE CERTIFICAT QUALITÉ DE L'AIR SERT-IL ?



Cette mesure pourrait avoir des effets bénéfiques notables sur les émissions de NOx dans le cas où les communes décident de mettre en place des zones de circulation restreinte.

Il permet de circuler dans les zones et pendant les périodes où la circulation est limitée en raison de la pollution de l'air.

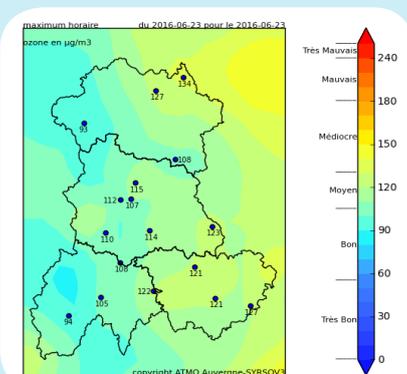
Réseau - Moyens mobiles

La remorque mobile a été installée à la fin du printemps à Moulins afin d'effectuer des mesures multi-polluants en amont du déplacement du site fixe de l'agglomération à la fin de l'année 2016.

Ensuite, des investigations seront menées à Vichy à l'aide de deux moyens mobiles pour la période estivale pour l'étude des particules PM10, des oxydes d'azote ainsi que de l'ozone.

Site Internet

Les cartographies de vigilance et d'observation de l'ozone en période estivale sont disponibles sur le site Internet depuis le 15 juin 2016.



Communication



Atmo Auvergne a participé à la Semaine Européenne du Développement Durable au début du mois de juin en proposant une exposition du 30 mai au 13 juin à l'Espace Victoire de Clermont-Ferrand. Une permanence a également été réalisée permettant de répondre aux questions des citoyens.



Les rendez-vous :

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes participera activement à la 2^{ème} Journée Nationale de la Qualité de l'Air (JNQA) qui aura lieu le 21 septembre 2016. De multiples actions se dérouleront durant la semaine du 19 au 25 septembre. Surveillez le site Internet et les réseaux sociaux !

Organisées par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et par l'ADEME, les 3^{ème} assises nationales de la qualité de l'air se dérouleront au Belfroi de Montrouge (Paris), les 22 & 23 septembre 2016. Pour cette édition, l'action dans les territoires sera à l'honneur.

Pics de pollution

Un nouvel arrêté ministériel pour la gestion des épisodes de pollution atmosphérique a été publié au journal officiel le 9 avril 2016. Ce nouveau texte cherche à renforcer les mesures mises en œuvre et vise à associer plus fortement les collectivités en prévoyant le déclenchement plus rapide d'actions visant à limiter les émissions de polluants. Mais également le maintien des mesures prises pour un temps plus étendu tant que les conditions météorologiques sont propices à l'accumulation des polluants ou encore des restrictions de circulation des véhicules en fonction de leur niveau d'émission de polluants. Cet arrêté devrait être applicable au niveau régional courant 2017.

Air intérieur

Le nouveau dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public est désormais au complet à l'aide de deux arrêtés interministériels publiés le 5 juin 2016. Il pourra être mis en place dès 2018, en commençant par les écoles et les crèches.

La simplification concerne principalement l'absence d'obligation de réaliser des mesures. En effet, des grilles d'autodiagnostic ont été préparées par le ministère pour les établissements et collectivités. Ces derniers pourront être exemptés de mesures s'ils mettent en place un plan d'actions de prévention des risques liés à la pollution de l'air.

En France et dans le monde

Nouveau rapport sur les impacts sanitaires de la pollution de l'air en France

La nouvelle agence Santé publique France (agence issue de la fusion, le 3 mai, de l'Institut de veille sanitaire avec d'autres organismes) a publié mardi 21 juin, les résultats de ses nouveaux travaux sur l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé en France métropolitaine.

Parmi les informations transmises, il apparaît que la mortalité liée aux particules en suspension est toujours aussi importante. Il est confirmé que la pollution de l'air ne touche pas uniquement les grandes agglomérations. Mais également que les pics de pollution impactent moins la santé que la pollution chronique et qu'une amélioration de la qualité de l'air produirait des gains avérés sur la santé humaine.

Côté chiffre, l'étude indique que la pollution de l'air est responsable de 48 000 morts chaque année sur le territoire national. De même, plus de 47 millions de personnes en France sont soumises à une concentration moyenne annuelle de PM2,5 dépassant la valeur guide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 10 µg/m³.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Pôle Clermont-Ferrand

25 rue des Ribes

63170 AUBIÈRE

Tél. : 04 73 34 76 34

Fax : 04 73 34 33 56

E.mail : contact@atmoauvergne.asso.fr

Site Internet : <http://www.atmoauvergne.asso.fr>

